



Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Plan de mise en œuvre 2025



Plan de mise en œuvre de l'ANS pour 2025

Date 20 septembre 2024

Table des matières	1	Introduction	3
	2	Vue d'ensemble de l'agenda ANS	3
	3	Agenda ANS	7
	3.1	MIN1.026 Réorientation du vote électronique	7
	3.2	MIN1.060 Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités et exploitation du portail ch.ch	8
	3.3	MIN1.068 Refonte de la plateforme de publication « Portail des feuilles officielles »	10
	3.4	MIN1.071 Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse	11
	3.5	MIN3.061 Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)	12
	3.6	MIN1.070 Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »	13
	3.7	MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme reconnue	14
	3.8	MIN3.046 Projet de loi sur l'e-ID et projets pilotes	15
	3.9	MIN3.081 Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux en place	16
	3.10	MIN4.016 Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)	17
	3.11	MIN4.024 Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées	18
	3.12	MIN4.031 Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données	19
	3.13	MIN4.044 Coordination de la gestion des données dans les cantons	20
	3.14	MIN4.064 Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)	21
	3.15	MIN4.067 Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes	22



3.16	MIN4.069 Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données	23
3.17	MIN4.076 Offre de formation dans le domaine de la gestion des données	24
4	Autres projets prévus	25
5	Priorités en matière de prestations de l'ANS	29
5.1	Encourager la normalisation	30
5.2	Encourager les projets innovants	30
5.3	Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	30
5.4	Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	31
5.5	Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	31
5.6	Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations	31
5.7	Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail	32
5.8	Déclarations de conditions et conditions générales	32
6	Budget et vue d'ensemble du plan de mise en œuvre de l'ANS (en milliers de francs)	33
6.1	Agenda ANS	33
6.2	Priorités en matière de prestations de l'ANS (en milliers de francs)	34

1 Introduction

L'Administration numérique suisse (ANS) est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022. La collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes ainsi que le mandat de prestations de l'ANS sont définis dans la convention-cadre de droit public du 1^{er} janvier 2022¹ (« convention-cadre concernant l'ANS »). Un plan de mise en œuvre a été élaboré sur la base de cette convention-cadre. Dans le plan de mise en œuvre sont définis les projets et les priorités en matière de prestations qui contribueront à la réalisation des priorités et des objectifs stratégiques fixés dans la stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 »². Le plan de mise en œuvre 2025 a été adopté par l'organe de direction politique de l'ANS à sa séance du 31 octobre 2024.

Il se compose des deux éléments suivants :

- Chap. 3: l'agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse » (agenda ANS)³ et d'autres projets importants
- Chap. 4 : les priorités en matière de prestations de l'ANS⁴

Financement

La loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) prévoit un financement initial de la promotion des infrastructures numériques et services de base urgents limité aux années 2024 à 2027. Les modalités du financement conjoint requis pour la mise en œuvre de l'agenda ANS sont précisées dans la convention de financement⁵. Complétant la convention-cadre de l'ANS, elle détermine les projets à financer et le montant des contributions que la Confédération et les cantons doivent verser pour la mise en œuvre de l'agenda ANS. Deux tiers du financement incombent à la Confédération, un tiers aux cantons.

Les tâches de base et les priorités en matière de prestations de l'ANS sont couvertes par le financement de base, que la Confédération et les cantons assument paritairement. Les communes suisses et la principauté du Liechtenstein peuvent apporter un financement complémentaire sur la base de contrats individuels et en fonction de la taille de leur population.

2 Vue d'ensemble de l'agenda ANS

L'agenda ANS présente les cinq ambitions communes de la Confédération et des cantons. Celles-ci permettent d'accélérer le développement et le déploiement des infrastructures et des services de base urgents. Chaque ambition est mise en œuvre dans le cadre d'une initiative. Ces initiatives englobent des mesures d'initiative (MIN) destinées à la mise en œuvre concrète des ambitions. L'organisation responsable des prestations est chargée de mettre en œuvre la MIN sous forme de projet, de sous-projet ou de mesure individuelle s'inscrivant dans un projet.

¹ Adoptée par le Conseil fédéral le 24 septembre 2021 et approuvée par la Conférence des gouvernements cantonaux à l'assemblée plénière du 17 décembre 2021

² La stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 » est en consultation. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

³ La Confédération et les cantons mettent en œuvre des projets clés communs dans le cadre de l'agenda ANS, qui contient des ambitions et des initiatives. Elles reflètent la nécessité d'agir au profit de l'administration numérique, telle qu'elle a été constatée en Suisse, dans le domaine des infrastructures et des services de base.

⁴ Les priorités en matière de prestations comprennent les prestations issues de l'ancien plan de mise en œuvre de Cyberadministration suisse et du programme de travail informatique, mais aussi des projets qui ne sont pas financés dans le cadre de l'agenda ANS (par ex. projets dans leur phase initiale, analyses ou études de faisabilité).

⁵ Adoptée par le Conseil fédéral le 9 juin 2023 et approuvée par la Conférence des gouvernements cantonaux à l'assemblée plénière du 23 juin 2023

La Confédération, les cantons, les villes et les communes définissent ensemble dans la stratégie Administration numérique suisse 2024-2027 la marche à suivre pour faire avancer la transformation numérique des administrations publiques dans un contexte fédéral. La stratégie et l'agenda sont interdépendants : les priorités stratégiques de la stratégie sont associables aux ambitions de l'agenda ANS.

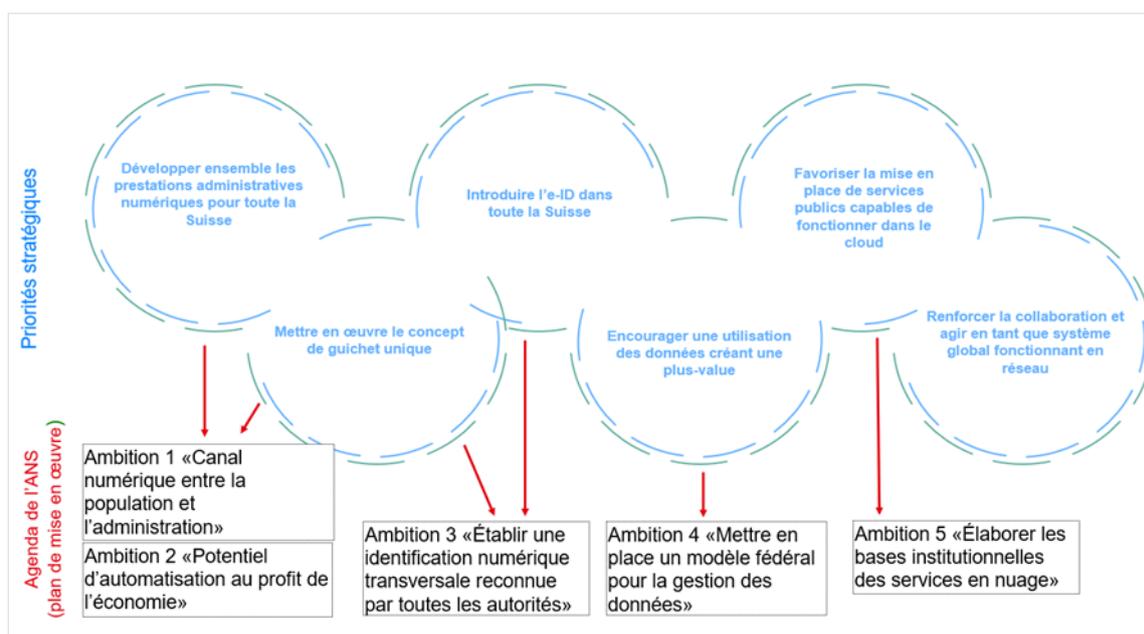


Figure 1 : interactions entre la stratégie et l'agenda ANS

La section ci-après présente les priorités stratégiques.

Priorité	Description
1. Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse	L'offre de prestations est développée dans toute la Suisse. Les collectivités publiques aspirent à créer une offre de prestations administratives numériques complète, continue et orientée vers les groupes concernés à tous les échelons de la Confédération. Il est nécessaire de dépasser les frontières organisationnelles pour fournir des prestations répondant à l'exigence de continuité numérique. Des processus administratifs sont sélectionnés conjointement selon leur potentiel et conçus de sorte à être interopérables au-delà de l'organisation.
2. Mettre en œuvre le concept de guichet unique (<i>one-stop-Government</i>)	Les collectivités publiques offrent aux groupes concernés un accès basé sur les utilisateurs à toutes les prestations administratives numériques. À cette fin, toutes les interactions nécessaires avec l'administration doivent être décentralisées sur des plateformes de services interopérables intégrées verticalement et horizontalement (guichet unique). Un guichet unique n'implique pas cependant qu'il n'y ait qu'un point de contact dans toute la Suisse.
3. Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse	L'e-ID reconnue par l'État est introduite. L'e-ID permet de prouver son identité à l'aide d'un instrument électronique. Elle nécessite de mettre en place et d'exploiter une infrastructure de confiance à tous les niveaux de la Confédération, notamment un portefeuille étatique ainsi qu'un registre de base et un registre de confiance.
4. Encourager une utilisation des données créant une plus-value	L'écosystème de données suisse est développé, notamment par la promotion de la gestion commune et de la réutilisation des données dans des espaces de données. L'utilisation des données par les milieux scientifiques et économiques est favorisée, et la connectivité internationale est assurée. Les collectivités publiques promeuvent les applications clés et les développent de manière ciblée en étroite coordination afin de multiplier les expériences et les solutions. Cela permet d'exploiter de manière approfondie le potentiel économique et social de la gestion fédérale des données.
5. Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique	L'administration prévoit une utilisation combinée d'infrastructures en nuage privé et d'infrastructures en nuage public (approche hybride <i>multi-cloud</i>). Compte tenu de l'importance de la technologie de l'informatique en nuage, la Confédération, les cantons, les villes et les communes unissent leurs forces pour relever les défis que son application dans un contexte administratif soulève. Ils abordent de manière globale les problématiques interdisciplinaires liées à l'utilisation de l'informatique en nuage en impliquant activement la société civile ainsi que les acteurs politiques, économiques et scientifiques. L'accent est mis ici sur les domaines thématiques du droit, de la protection des données, des compétences et de la souveraineté numérique.



6. Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau	En tant que système global fonctionnant en réseau, les collectivités publiques suisses font avancer activement la mise en œuvre des prestations administratives numériques. La mise en réseau professionnelle interdisciplinaire est intensifiée avec l'aide de l'ANS en tant que plateforme. La Confédération, les cantons, les villes et les communes s'entendent sur une architecture globale commune à l'ensemble des administrations. Les structures et engagements requis pour une collaboration tournée vers l'avenir sont posés ou consolidés.
---	--



3 Agenda ANS

3.1 MIN1.026 Réorientation du vote électronique

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Contact : Oliver Spycher, oliver.spycher@bk.admin.ch / Bettina Hirter, bettina.hirter@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Description

La Confédération et les cantons mettent en place une exploitation stable du vote électronique, à l'aide de systèmes entièrement vérifiables. Ils définissent en outre un nouveau processus de gestion des risques. L'objectif est de soutenir les cantons de manière optimale dans l'adoption du vote électronique.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Mise en place de vérificateurs (*verifiers*) indépendants
- M2 : Mise en place d'éléments de contrôle
- M3 : Mise en place d'un *print office*
- M4 : Budget pour l'éventuelle mise en place d'un tableau d'affichage public (*public bulletin board*), y compris une enquête pour les cantons

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	290 000	450 000	992 250	1 616 600	1 014 950	1 350 000	5 713 800

Remarque : le projet « Réorientation du vote électronique » faisait déjà partie du plan de mise en œuvre de la cyberadministration en 2022 et 2023

3.2 MIN1.060 Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités et exploitation du portail ch.ch⁶

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : André Do Canto, andre.docanto@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (ChF)

Description :

En collaboration avec les exploitants des offres de prestations en ligne (communes, villes, cantons et Confédération), des bases sont élaborées pour que l'accès aux informations numériques soit plus convivial, plus efficace, plus facile, plus compréhensible et, lorsque cela s'avère judicieux, plus uniforme. Il est question ici non seulement des études et des projets pilotes portant sur de nouvelles méthodes et technologies, mais aussi des contenus multimédias accessibles sans barrières. Ces contenus sont mis à la disposition des internautes sur le portail ch.ch et des autorités sous une forme adéquate et adaptée aux besoins. Le forum Communication numérique forme l'assise de la collaboration transversale entre les autorités. Dans le cadre de celle-ci, des manuels, des bonnes pratiques et des normes sont établis en fonction des besoins, qui décrivent les modalités de conception de prestations conviviales en matière de cyberadministration.

Les éléments visuels employés aux trois niveaux de l'État doivent être uniformes. La Chancellerie fédérale examine quels sont les besoins des utilisateurs à cet égard et élabore une recommandation à l'intention des autorités suisses.

Le portail ch.ch propose une offre d'information couvrant l'ensemble des échelons étatiques et des domaines administratifs qui donne des réponses simples et compréhensibles aux principales questions des particuliers sur des thèmes concernant les autorités. Il présente une optimisation considérablement améliorée pour les moteurs de recherche et fournit des contenus multilingues accessibles sans barrières, ce qui lui permet d'être bien référencé sur Internet et en fait le point d'accès aux prestations numériques des autorités suisses.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Financement et orientation stratégique du portail ch.ch à partir de 2025
- M2 : Mise en place, exploitation et développement du service de contenu (p. ex. accessibilité, langage des signes, expérience utilisateur, contenus multimédias).
- M3 : Organisation du forum Communication numérique et mise en œuvre de mesures en fonction des besoins
- M4 : Établissement de normes, de bonnes pratiques et de manuels.
- M5 : Évaluation de nouvelles technologies, méthodes et solutions : création d'un « laboratoire » pour projets pilotes, réalisation d'éventuels développements techniques avec un soutien externe
- M6 : Exploitation du portail ch.ch avec garantie de la qualité, maintenance, support et ressources en personnel

⁶ Ce projet n'a pas encore été traité et validé par l'organe de direction opérationnelle. L'organisation responsable des prestations soumettra à l'organe de direction opérationnelle un concept relatif à l'évolution du financement, de la mise en œuvre et de l'exploitation (mesure M1).



Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	6 000 000

Remarque : les projets « Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités » et « Exploitation du portail ch.ch » faisaient déjà partie du plan de mise en œuvre de la cyberadministration en 2022 et 2023.



3.3 MIN1.068 Refonte de la plateforme de publication « Portail des feuilles officielles »

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Patric Ilg, patric.ilg@seco.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Description :

La mesure vise une refonte de la plateforme «Portail des feuilles officielles». L'objectif est de mettre à jour la plateforme tant d'un point de vue technique que fonctionnel, afin qu'elle soit conforme aux normes et exigences actuelles. Cette actualisation permettra, d'une part, de continuer à assurer l'exploitation sûre et économe de la plateforme et l'exécution du mandat de prestations conformément aux exigences légales. De l'autre, elle contribuera au développement de la plateforme de publication suisse centralisée pour les communications officielles. Le partage de la responsabilité entre tous les échelons de l'État doit être renforcé et pérennisé. Dans cette optique, il est crucial que les exigences propres aux cantons et aux communes soient intégrées au cahier des charges afin que la nouvelle plateforme apporte la plus grande utilité possible à toutes parties concernées. Il faudra tenir compte des besoins de tous les cantons, car même ceux qui communiquent au moyen leurs propres canaux se serviront de la plateforme pour accéder à des données. Pour les cantons et les communes, la plateforme constitue la première solution numérique de publication pour les communications officielles. Les exigences des communes seront transmises par l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Réalisation d'un plan (terminé)
- M2 : Mise en œuvre

Délai final : 30.09.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		100 000	350 000	700 000	350 000		1 500 000



3.4 MIN1.071 Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Yves de Mestral ; yves.demestral@zuerich.ch

Organisation responsable de la prestation : Conférence des préposés aux offices des poursuites de Zurich (Konferenz der Stadtammänner von Zürich, KdSZ)

Description :

L'émission d'extraits de registres des poursuites est l'une des opérations les plus fréquentes de l'administration. Les actuels extraits du registre des poursuites ne mentionnent que les procédures de poursuite qui sont en cours dans l'arrondissement de poursuite dans lequel l'extrait a été commandé. Désormais, un extrait du registre des poursuites sera délivré pour l'ensemble des 366 offices de Suisse. Cela permettra, d'une part, de simplifier le processus de demande que doit suivre la population pour obtenir un extrait du registre des poursuites et, d'autre part, d'empêcher, par des mesures adéquates, tout abus en lien avec les extraits des registres des poursuites et de prévenir des tromperies de la part des débiteurs. En outre, un traitement entièrement numérisé des extraits demandés par la personne concernée (extraits pour soi-même) allégera le travail des offices des poursuites.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Mise en œuvre de l'initialisation (terminé)
- M2 : Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			300 000	900 000	1 100 000	1 300 000	3 600 000

Remarque : il s'agit d'une mise en œuvre de la MIN1.903 Développement de l'extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse).



3.5 MIN3.061 Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Philipp Dasen, philipp.dasen@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Remarque : le projet AGOV est opérationnel. Il fait partie du programme e-ID et est un « vérificateur » important dans l'infrastructure de confiance e-ID.

Description :

La Confédération exploite un système d'authentification permettant l'utilisation de l'e-ID en tant que moyen d'accès aux services ou applications qui y sont liés. Ce système est à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes. Il promeut l'utilisation multiple des identités électroniques en Suisse. Un environnement en vue de la démonstration de faisabilité d'une fédération d'identités comprenant CH-LOGIN, edu-ID ainsi qu'un fournisseur d'identité cantonal est prévu pour 2023. La phase opérationnelle devrait débuter à partir de 2024.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Réalisation d'une étude AGOV (terminé)
- M2 : Démonstration de faisabilité AGOV opérationnelle (terminé)
- M3 : Exploitation par l'OFIT de l'environnement pour la démonstration de faisabilité (terminé)
- M4 : Mise en place d'un service d'assistance (terminé)
- M5 : Mise en œuvre de la version définitive selon les exigences des cantons (terminé)
- M6 : Géo-redondance assurée
- M7 : Lancement de l'exploitation régulière par l'OFIT, service d'assistance compris
- M8 : Raccordement des applications cibles ou des systèmes IAM des cantons participant au projet pilote (production)
- M9 : Développement des exigences des cantons
- M10 : Développement de l'e-ID
- M11 : Raccordement de l'e-ID étatique (service wallet2federation)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		3 100 000	4 450 000	5 600 000	2 000 000	1 000 000	16 150 000



3.6 MIN1.070 Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Cédric Roy, cedric.roy@admin.vs.ch

Organisation responsable de la prestation : iGovPortal.ch (association)

Description :

Développer le guichet en ligne pour les cantons et les communes en renouvelant et en développant la plateforme intercantonale iGovPortal sur les plans de l'interopérabilité et de la normalisation.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Renouvellement de l'architecture informatique
- M2 : Renouvellement de l'interface utilisateur et ajout de nouvelles fonctionnalités

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		250 000	850 000	1 650 000	450 000		3 200 000



3.7 MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme reconnue

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Eva-Maria Boretti, eva-maria.boretti@tg.ch

Organisation responsable : office de l'informatique (*Amt für Informatik*) du canton de Thurgovie

Description :

La situation visée est la transformation du guichet numérique du canton de Thurgovie en une plateforme de distribution reconnue. Le guichet numérique devrait se présenter sous la forme d'une plateforme en ligne conviviale permettant de délivrer des documents administratifs aux citoyens de manière sûre et fluide. Cette plateforme doit garantir une transmission sécurisée des données sensibles et permettre aux citoyens d'échanger des données de manière efficace et moderne au sein d'un écosystème fermé (solution actuelle : la demande à l'autorité est saisie numériquement et le document est remis sous forme numérique).

Le contexte comprend aussi bien les exigences légales et les réglementations relatives à l'échange sécurisé de données entre les administrations et les citoyens que les défis actuels en matière de remise de documents aux citoyens. En faisant certifier le guichet numérique comme plateforme de distribution sécurisée, celui-ci pourra servir de modèle et favoriser un écosystème numérique uniforme pour l'échange de documents électroniques entre l'administration et les citoyens.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Compilation de tous les critères à remplir et autres examens préliminaires
- M2 : Vérification du respect des critères de la Confédération
- M3 : Développement de la plateforme de manière à satisfaire aux critères
- M4 : Préparation de la certification
- M5 : Réalisation de la certification

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	40 000	260 000	60 000		360 000

3.8 MIN3.046 Projet de loi sur l'e-ID et projets pilotes

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Renseignements : Philippe Lorenz, fedpol, philippe.lorenz@fedpol.admin.ch ; Urs Paul Holenstein, OFJ, urspaul.holenstein@bj.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la justice (OFJ)

Remarque : le programme e-ID n'est pas achevé. D'autres mesures sont prévues dans les mesures MIN3.077, MIN3.904 et MIN3.905. La participation du secrétariat de l'ANS reste garantie.

Description :

Les habitants de la Suisse ainsi que les Suisses vivant à l'étranger doivent pouvoir s'identifier en ligne en toute sécurité. Cela nécessite un moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État. La Confédération se charge de l'émission de l'e-ID et assure l'exploitation de l'infrastructure sécurisée que requiert cette dernière. Outre l'élaboration des bases légales (loi fédérale sur l'identité électronique), diverses technologies sont testées en vue de développer une infrastructure e-ID sûre. Ainsi, différents projets pilotes sont en cours: la Chancellerie fédérale (ChF) vérifie la faisabilité d'un moyen d'identification électronique pour les collaborateurs de la Confédération (*proof of concept ePerso*). L'Office fédéral des routes et l'Association des services des automobiles mettent à l'essai un permis électronique d'élève conducteur, dans l'objectif de pouvoir délivrer à l'avenir d'autres types de documents d'admission à la circulation sous forme électronique. En outre, une série de projets pilotes sont menés à l'échelle cantonale et privée.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Élaboration d'un projet de loi sur l'identité électronique et des dispositions d'exécution (terminé)
- M2 : Définition précise de la communication sur l'e-ID et mise en œuvre (terminé)
- M3 : Mise en œuvre du projet pilote de permis électronique d'élève conducteur (terminé)
- M4 : Mise en œuvre de la délivrance de l'e-ID

Délai final : 13.12.2024

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	Total
Montant	450 000	1 300 000	1 000 000	2 750 000



3.9 MIN3.081 Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux en place

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Renseignements : Reto Schubnell, TG, reto.schubnell@tg.ch

Organisation responsable de la prestation : canton de Thurgovie

Description :

En raison du degré élevé d'acceptation par les utilisateurs et de l'intérêt pour les projets fédéraux, les organisations touristiques, les prestataires de loisirs et les associations, la démonstration de la faisabilité d'un passe numérique culture et loisirs – Thurgovie (TG4U) sera poursuivie. Les étapes suivantes sont prévues :

- poursuite du développement de la solution d'exposition (le cas échéant avec AGOV) ;
- poursuite du développement de la solution de vérification (conformément à la norme d'interface eCH-0258) ;
- poursuite de l'exploitation de la solution pour les émetteurs et les vérificateurs ;
- publication *open source* de l'évolution du projet ;
- adaptation du logiciel à la technologie choisie pour la future infrastructure e-ID ;
- test avec l'infrastructure finale mise à disposition ;
- conception des opérations « Extrait du registre des poursuites » et « Attestation de domicile ».

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Conception du produit numérique ANS comprenant un *rebranding*, un vérificateur générique et une compatibilité avec eCH-0258
- M2 : Solution pour créer des modèles de schémas pour les cantons et les communes
- M3 : Émetteur (*issuer*) et vérificateur (*verifier*), et portail de modèles comme microservice pour les portails, à l'exemple de la carte de tourisme et du badge pour les collaborateurs pour tous les cantons
- M4 : Conception et intégration du système dans la future infrastructure de base sandbox de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)
- M5 : Extrait du registre des poursuites, prêt sur les plans conceptuel et technique
- M6 : Attestation de domicile pour les communes et les cantons
- M7 : Création d'autres cas d'utilisation et de normalisation

Délai final : 31.05.2026

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	Total
Montant	150 000	220 000	170 000	540 000



3.10 MIN4.016 Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Werner Sark, werner.sark@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :

Le service national des adresses permettra à l'administration publique de consulter les adresses de domicile actuelles et passées des personnes résidant en Suisse. À l'heure actuelle, il n'existe encore aucun système national, exempt de redondance et d'erreur, qui mette à disposition ces données. Ce nouveau service vise ainsi à simplifier les processus administratifs et à accroître leur efficacité. La solution visée tient compte des exigences posées par la protection des données et la sécurité de l'information.

Mesures / objets à livrer :

- M0 : Définition de la direction du projet
- M1 : Élaboration des bases légales
- M2 : Conception et organisation
- M3 : Développement du système
- M4 : Lancement et communication

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	530 000	1 074 000	500 000	1 825 000	3 000 000	2 200 000	9 129 000

Remarque : une nouvelle planification était nécessaire en raison du lien étroit avec la loi sur le service des adresses

3.11 MIN4.024 Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Jürg Wüst; juerg.wuest@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Description :

Il s'agit de créer les bases d'un écosystème national de données de façon que la Confédération, les cantons, les communes et des tiers puissent partager et échanger leurs données. Ces bases comprendront des plans de collaboration (*blueprints*) pour la création d'espaces de données interopérables.

Le cadre institutionnel et conceptuel s'appuiera sur les bases susmentionnées, par exemple pour la mise en place d'espaces de données dans les domaines de la mobilité, de l'agriculture, de la santé ou de l'éducation. Dans cette optique, les implications légales et financières sont évaluées. Des projets pilotes mettront en lumière, au moyen de prototypes, quelles exigences doivent être remplies en matière de gouvernance, de collaboration, d'architecture et d'infrastructures.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Plan d'architecture V1 (terminé)
- M2 : Plan d'architecture V2
- M3 : Définition de l'entité responsable (terminé)
- M4 : Développement des prototypes (terminé)
- M5 : Mise en œuvre des prototypes

Délai final : 10.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	480 000	1 400 000	1 496 000	1 200 000	1 100 000	1 100 000	6 776 000

3.12 MIN4.031 Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Maik Roth; maik.roth@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :

Ce projet vise à accélérer la mise en œuvre de la stratégie « Open Government Data » 2019-2023, notamment du principe d'ouverture par défaut, en vue de promouvoir la transparence, la participation et l'innovation dans tous les domaines de la société. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer des prestations d'assistance aux partenaires (cantons et unités administratives de la Confédération, essentiellement) et de concevoir une solution pérenne et simple d'utilisation pour le portail actuel opendata.swiss tout en évitant les redondances avec d'autres plateformes (notamment la plateforme d'interopérabilité I14Y).

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Analyse d'affaires et rédaction d'une liste d'exigences (terminé)
- M2 : Développement et optimisation du portail OGD (terminé)
- M3 : Intégration ou raccordement des plateformes
- M4 : Recrutement d'un chef de projet de migration / d'un responsable d'application
- M5 : Recrutement d'un spécialiste des données et développement de prestations générales de conseil au sein du secrétariat du portail OGD destinées aux cantons et aux communes
- M6 : Recrutement d'un collaborateur scientifique et développement de prestations de conseil et de prestations de diffusion communes au sein de la statistique publique (services d'*output*)

Délai final : 30.06.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	114 200	284 700	450 000	750 000	250 000		1 848 900



3.13 MIN4.044 Coordination de la gestion des données dans les cantons

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Benjamin Rothen, benjamin.rothen@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :

Une planification pluriannuelle (*roadmap*) entre la Confédération et les cantons devra être établie afin de présenter comment la gestion des données, l'interopérabilité (portail OGD inclus) et les sciences des données peuvent être mises en œuvre dans les cantons, ce qui permettra par ailleurs d'assurer la transparence concernant l'avancement de leurs travaux. Il sera également nécessaire de lancer des projets communs et d'assurer l'échange de connaissances. La collaboration entre les différents secteurs devrait être assurée par des organismes existants ou nouvellement créés.

Les principales mesures du projet sont les suivantes :

- établissement de la planification relative à la mise en œuvre de la gestion des données et de l'interopérabilité (portail OGD inclus) et à l'introduction de la science des données dans les cantons ;
- mise en place d'un community management centralisé sur le plan régional auprès de l'OFS ;
- développement d'une plateforme d'informations centrale (Extranet) qui permet l'échange de connaissances ainsi que le renforcement des capacités et recrutement d'un gestionnaire d'applications en charge du suivi actif de la plateforme.

Le développement de la gestion des données entraîne une augmentation du nombre d'acteurs impliqués puisque les personnes chargées avant tout d'établir des statistiques ne sont plus les seules concernées. On veillera à renforcer encore la collaboration.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Établissement d'une feuille de route
- M2 : Recrutement d'un *community manager*
- M3 : Mise en place de la plateforme d'informations pour la phase d'exploitation pilote (terminé)
- M4 : Mise en place de la plateforme d'informations
- M5 : Recrutement d'un gestionnaire d'applications
- M6 : Organisation des Community Days réunissant les organismes spécialisés dans la gestion de données

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	41 000	392 600	591 000	446 000	456 000	466 000	2 392 600



3.14 MIN4.064 Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Mario Bürgler, mario.buergler@sz.ch

Organisation responsable de la prestation : canton de Schwyz, service de l'agriculture

Description :

Le projet commun des douze cantons (Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Glaris, Grisons, Nidwald, Obwald, Schwyz, Saint-Gall, Tessin, Uri et Zurich; ci-après « cantons ») porte sur les prestations fournies au moyen d'une solution informatique qui permet d'exécuter certaines dispositions du droit agricole fédéral (paiements directs) et d'autres dispositions légales fédérales et cantonales (protection de la nature, affaires vétérinaires, protection de l'environnement et des eaux).

Aujourd'hui, les cantons gèrent ensemble, sous la forme d'une société simple sans personnalité juridique, un secrétariat qui se trouve dans le canton de Zurich. Les projets de développement et de migration pour la nouvelle solution informatique seront gérés par eOperations Suisse SA, le secrétariat sis dans le canton de Zurich se chargeant de gérer le reste des affaires jusqu'à la fin de la phase de transition, qui devrait se terminer le 31 décembre 2025. L'objectif est d'uniformiser les processus dans les cantons, d'exploiter les synergies, de réduire les coûts et de profiter de la personnalité juridique d'eOperations Suisse SA.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Analyse des besoins
- M2 : Spécification des conditions techniques
- M3 : Développement des interfaces

Délai final : 31.07.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		300 000	400 000	600 000			1 300 000



3.15 MIN4.067 Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Lukas Mohler, lukas.mohler@bs.ch

Organisation responsable de la prestation : canton de Bâle-Ville

Description :

La mesure vise en premier lieu la collecte rapide et aussi exhaustive que possible de toutes les exigences posées par les cantons et les communes au catalogue de données national (I14Y), ainsi que leur mise en œuvre. Les travaux d'autres collectivités publiques qui évoluent dans un contexte similaire et poursuivent des objectifs analogues s'en verront ainsi facilités. En outre, des recommandations seront formulées pour l'exploitation de la plateforme dans la perspective d'appliquer les processus d'intégration continue et de déploiement continu à l'échelle de la Suisse. Le projet commence avec le canton de Bâle-Ville. Ce dernier comprend des structures cantonales et communales, et dispose d'un service central de la statistique chargé de la gestion des données publiques ainsi que d'un service de géoinformation fort d'une longue expérience en gestion de données et responsable de la saisie et de la mise à disposition coordonnées des informations sur les bâtiments (projet en cours). Grâce à ces éléments, les résultats du projet pourront simplifier le rattachement d'autres cantons au catalogue national des données. Le projet aura ainsi un effet multiplicateur non négligeable.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Définition de la direction du projet et analyse des exigences / fixation des priorités pour plusieurs cantons et villes
- M2 : Identification des bonnes pratiques et rédaction de rapports en la matière
- M3 : Expansion du catalogue I14Y

Délai final : 15.12.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		107 365	500 000	275 000			882 365



3.16 MIN4.069 Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Laura Hahn, laura.hahn@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :

L'objectif est de mettre sur pied un portail en ligne de *reporting*. Celui-ci donnera aux communes, aux cantons, aux services de la Confédération et à d'autres parties prenantes un accès contrôlé aux chiffres clés des statistiques de l'aide sociale, et ce aux fins du pilotage politique et stratégique. Il permettra également aux fournisseurs de données de contrôler la qualité et d'accéder à des données harmonisées. Le portail web rendra possible l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale sous condition de ressources en vue de la prise de décisions basées sur les données. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et l'Office fédéral de la statistique sont à l'origine du projet. Les deux organes en assureront conjointement la direction.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Développement de stratégies et pilotage (terminé)
- M2 : Gestion des accès et processus
- M3 : Développement de l'architecture, modélisation de l'infrastructure et des données
- M4 : Paramétrage de la solution technique
- M5 : Élaboration des rapports statistiques

Délai final : 15.12.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		161 000	190 000	220 000			571 000



3.17 MIN4.076 Offre de formation dans le domaine de la gestion des données

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Maik Roth, maik.roth@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :

Le but du projet est de pouvoir organiser, réaliser et évaluer une formation continue de trois jours en français et en allemand sur le thème de la gestion des données et des compétences en matière de données. Les participants s'y familiariseront avec les bases, les activités et les processus nécessaires à la planification et à la mise en œuvre efficaces de leurs propres projets relatifs aux données et aux métadonnées (notamment la publication des données ouvertes). Le cadre juridique, les projets en cours et les stratégies du secteur public concernant le domaine des données leur seront présentés. Les participants découvriront également des exemples concrets issus des administrations publiques des différents échelons de l'État. Par petits groupes, ils examineront des cas d'utilisation et élaboreront des solutions. Cette formation s'adresse avant tout aux collaborateurs spécialisés (administrateurs locaux des données, spécialistes des données, responsables des données, etc.) des divers échelons de l'État (communes, cantons et Confédération).

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Frais de formation (ou frais de participation)
- M2 : Matériel d'enseignement (coûts externes)
- M3 : Coordination / communication (0,2 EPT à l'OFS)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				120 000	120 000	120 000	360 000

4 Autres projets prévus⁷

MIN1.082 Création, diffusion et livraison de services communaux sur les portails cantonaux et les sites Internet des communes⁸

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Description :

Un instrument de mise en œuvre pour la création de services communaux, y compris les premiers services, est mis à la disposition des communes. Cet instrument couvre également la collaboration technique avec les innovateurs publics (*public innovators* ; collaborateurs administratifs communaux). Les associations de communes cantonales déjà existantes servent d'intermédiaires et de multiplicateurs importants.

Cette approche permet de mettre des services communaux à la disposition des habitants. Centrés sur le client, les services sont proposés sur un portail cantonal généralement déjà en place, ce qui permet une intégration fluide et garantit que les habitants et les entreprises peuvent utiliser efficacement les services de tous les échelons de l'État fédéral.

Le concept professionnel et technique sur lequel se base l'instrument de mise en œuvre a déjà été élaboré et les développements qui en résultent sont exploités depuis deux ans en Argovie (Fit4Digital).

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			114 000	454 000	246 000	246 000	1 060 000

MIN1.902 Financement initial d'une ou de plateforme(s) de distribution reconnue(s)

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Description :

La notification par voie électronique sûre et conforme à la législation répond à un besoin important des administrations cantonales et communales.

Une solution uniforme serait appréciable pour permettre aux utilisateurs de disposer d'une boîte aux lettres numérique pour l'ensemble de leurs transactions avec les autorités de tous les échelons de l'État et, inversement, pour que les canaux de transmission d'écrits par voie électronique soient aussi

⁷ Les textes et descriptions seront complétés dès que l'organe de direction opérationnelle aura intégré les projets dans le plan de mise en œuvre ou que les conventions de prestations auront été approuvées.

⁸ Dans un premier temps, la phase « Initialisation » sera financée en 2024 à hauteur de 120'000 CHF, les phases ultérieures seront à nouveau soumises à l'ODO pour décision.



conviviaux et largement reconnus que possible. Le projet revêt une grande importance pour toutes les collectivités, mais surtout pour les petites unités qui disposent de moins de ressources.

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				500 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000

MIN2.074 Développement d'EasyGov⁹

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Description :

Le projet vise à développer le guichet en ligne central destiné aux entreprises (EasyGov.swiss). Cet objectif figure, de même que son cofinancement par l'ANS, dans le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027. Le Conseil fédéral et le Parlement ont inscrit l'élargissement de l'offre de services administratifs électroniques sur EasyGov dans la loi fédérale sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE).

Les plateformes de services en place dans la Confédération, les cantons, les villes et les communes sont développées conjointement pour former un guichet unique. À cet effet, la compatibilité avec les solutions (sectorielles) existantes des collectivités publiques est coordonnée. Une procédure commune garantit que les modules de services continuent d'évoluer et d'être utilisés conformément aux besoins.

Une architecture et des normes ouvertes, notamment pour les interfaces (des applications), sont définies de sorte que les prestations administratives numériques actuelles de toutes les collectivités publiques puissent être intégrées dans une infrastructure de base commune.

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				2 500 000	4 600 000	4 600 000	11 700 000

⁹ Ce projet n'a pas encore été traité et validé par l'organe de direction opérationnelle.

MIN3.904 AGOV (mesures de soutien)

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Description :

Le projet AGOV rend accessibles les fonctions d'identification du CH-LOGIN de l'administration fédérale, qui existe depuis de nombreuses années, à tous les échelons administratifs de la Suisse (communes, cantons, Confédération). Un autre financement est prévu pour soutenir l'introduction d'AGOV dans les cantons.

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000

MIN3.077 Développement du permis de conduire numérique (mDL)

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Description :

Le développement du permis de conduire numérique (mobile driving license [mDL]) doit commencer en 2025. L'ANS finance le développement du permis de conduire numérique comme élément de l'infrastructure de confiance de l'e-ID reconnue par l'État. Le permis de conduire électronique étant l'un des principaux justificatifs numériques pour l'infrastructure de confiance de l'e-ID, il est un important facteur de diffusion auprès de la population.

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				300 000	300 000		600 000

MIN3.905 Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place)

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Description :

Outre l'élaboration des bases légales (loi fédérale sur l'identité électronique), diverses technologies sont testées en vue de développer une infrastructure e-ID sûre pour créer le moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État. D'autres financements sont prévus pour soutenir l'introduction de l'e-ID dans les cantons..

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				500 000	500 000	500 000	1 500 000



MIN5.901 Financement initial des projets cloud et *open source*

Priorité stratégique : Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique

Description :

Lors de sa séance du 27 juin 2024, l'organe de direction opérationnelle a adopté trois orientations thématiques pour lesquelles des projets concrets doivent être mis en œuvre (mesures stratégiques requises) :

- **Lignes directrices pour l'utilisation des services en nuages :** élaboration de guides résumant les meilleures pratiques concernant l'utilisation des services en nuage dans les administrations publiques. L'objectif est de garantir une utilisation du nuage sûre et conforme aux exigences légales.
- **GovTech Stack :** création d'un inventaire et mise à disposition de solutions SaaS, d'outils *open source* et d'applications spécialisées (projet pilote) pour une utilisation dans le secteur public. Il s'agit ici de promouvoir l'indépendance vis-à-vis des solutions propriétaires et de soutenir les approches innovantes et économiques.
- **Collaboration et Swiss Government Cloud (SGC) :** mise en place de plateformes et de réseaux favorisant la collaboration et l'échange de connaissances entre les administrations, les experts et les parties prenantes. L'objectif est de renforcer le développement et la mise en œuvre en commun de solutions en nuage et de fournir une assistance sous la forme de ressources communes et de meilleures pratiques.

L'organe de direction opérationnelle a chargé le secrétariat de l'ANS de poursuivre le développement de cet objectif en soumettant des propositions de projets concrets.

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				2 000 000	3 000 000	5 000 000	10 000 000

5 Priorités en matière de prestations de l'ANS

Les priorités en matière de prestations font partie du plan de mise en œuvre de l'ANS, au même titre que les projets entrepris par l'ANS dans le cadre de la convention-cadre de droit public. Elles comprennent les prestations issues de l'ancien plan de mise en œuvre de cyberadministration suisse et du programme de travail informatique, mais aussi des projets qui ne sont pas financés dans le cadre de l'agenda ANS (par ex. projets dans leur phase initiale, analyses ou études de faisabilité).

Dans son plan de mise en œuvre, l'ANS définit des projets et des priorités en matière de prestations qui contribuent à la réalisation des objectifs ou des champs d'action inscrits dans la stratégie. Les priorités en matière de prestations contribuent à la réalisation des objectifs et des champs d'action inscrits dans la stratégie.

Les prestations visent à créer une valeur ajoutée pour la population, l'économie et les administrations publiques, et à encourager la collaboration entre tous les échelons de l'État. Elles s'inscrivent dans la priorité stratégique « Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau ».

5.1 Encourager la normalisation

Renseignements : Dominic Müller, dominic.mueller@ech.ch ; Marcel Kessler, marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisations responsables de la prestation : Secrétariat de l'ANS / association eCH

Description :

Les activités d'eCH ont pour objectif de faciliter la collaboration entre les autorités ainsi qu'entre ces dernières et les tiers. Elles consistent en particulier à identifier de nouveaux domaines nécessitant une normalisation et à les prioriser, ainsi qu'à élaborer, adopter et gérer les normes. La normalisation est le fondement incontournable de nombreux projets de cyberadministration et concerne directement ou indirectement presque tous les champs d'action de la stratégie «Administration numérique suisse pour les années 2024 à 2027». Une normalisation aussi large que possible est promue dans le cadre du plan de mise en œuvre, en vue de réduire les charges des autorités d'exécution.

5.2 Encourager les projets innovants

Renseignements : Irem Türkes-Kaynarca, irem.tuerkes-kaynarca@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

Chaque année, l'ANS alloue des moyens au soutien de projets innovants. Sont réputés innovants les projets qui, par exemple, recourent à de nouvelles technologies ou encouragent les coopérations régionales. Un jury détermine quels projets soutenir en tant que projets innovants. Ceux-ci peuvent montrer la voie à suivre et servir de modèles à d'autres projets ou être repris et appliqués par d'autres administrations.

5.3 Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique

Renseignements : Irem Türkes-Kaynarca, irem.tuerkes-kaynarca@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

De bonnes connaissances sur le numérique et la transformation de l'administration qui en découle sont importantes pour que les projets de cyberadministration, qui obligent souvent à abandonner de vieilles habitudes en matière de processus de travail, bénéficient du soutien nécessaire au sein de l'administration ainsi que de la part de toutes les parties prenantes. Une bonne compréhension des nouvelles technologies facilite également l'adaptation aux nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif est de soutenir les projets concrets qui favorisent le développement des compétences individuelles en matière de technologies numériques dans les administrations publiques suisses, tels que des offres de formation et de cours ou d'autres

activités permettant de transmettre les connaissances en matière de numérisation et de cyberadministration aux collaborateurs de l'administration en fonction des groupes cibles.

5.4 Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités

Renseignements : Vanessa Eugster, vanessa.eugster@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

En Suisse, la population a une très grande confiance dans l'administration. Pour que cette confiance se reporte également sur la cyberadministration, il y a lieu d'informer le public des projets de numérisation de l'administration en toute transparence, à travers différents canaux et de manière adaptée aux groupes cibles. À cet effet, l'ANS communique de manière ouverte et adaptée aux groupes cibles sur les projets de numérisation en cours et diffuse des connaissances de base.

5.5 Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique

Renseignements : Urs Paul Holenstein, info@eJustice.ch

Organisation responsable de la prestation: Association eJustice.CH

Description :

Un service central de coordination des questions juridiques relatives à la cyberadministration soutient la diffusion des principales conditions-cadres régissant la mise en œuvre de la cyberadministration en Suisse et facilite le transfert de connaissances spécifiques entre les collectivités publiques. - Un accès simple et rapide aux connaissances juridiques est de nature à promouvoir la qualité et la durabilité de la mise en œuvre de la cyberadministration.

5.6 Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations

Renseignements : Jürg Wüst, juerg.wuest@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Description :

En tant que système global fonctionnant en réseau, les collectivités publiques suisses font avancer activement la mise en œuvre des prestations administratives numériques. La mise en réseau professionnelle interdisciplinaire est intensifiée avec l'aide de l'ANS en tant que plateforme. La Confédération, les cantons, les villes et les communes s'entendent sur une architecture globale commune à l'ensemble des administrations. Les structures et engagements requis pour une collaboration tournée vers l'avenir sont posés ou consolidés. Une orientation transversale de l'architecture globale du paysage administratif numérique est définie sur l'ensemble des trois niveaux fédéraux, communiquée et en partie prototypée et standardisée.

5.7 Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail

Renseignements : Marcel Kessler, marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

Les groupes de travail traitent de thèmes particuliers dans le cadre du mandat de prestations de l'ANS. Ils sont engagés, en fonction des besoins, par l'organe de direction opérationnelle ou par le chargé de mission de la Confédération et des cantons en vue du soutien matériel de l'organe de direction politique et de l'organe de direction opérationnelle.

Les groupes de travail de l'ANS suivants sont en activité :

- Télécommunication ;
- Groupe de travail Voice ;
- Sécurité de l'information et des réseaux ;
- Gestion de l'identité et e-ID ;
- Organe national de coordination de la gestion des données ;
- iSVD - normalisation des contenus des justificatifs numériques (VC) ;
- Cloud Governance & Workplace ;
- Architecture ;
- Comité de la science des données et d'intelligence artificielle.

Une description détaillée des groupes de travail est disponible sur le site Internet de l'ANS :
« Groupes de travail (administration-numerique-suisse.ch) » et dans l'Extranet
« Arbeitsgruppen / Groupes de travail (admin.ch) ».

5.8 Déclarations de conditions et conditions générales

Renseignements : Greg Hernan, greg.hernan@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

L'ANS appuie les collectivités concernées sous forme de conseils, de services de coordination ou de recommandations dans le domaine de la numérisation et de l'informatique, et par la défense des intérêts face aux prestataires informatiques (notamment en ce qui concerne les contrats-cadres communs et les déclarations de conditions des collectivités concernées). Grâce à des conventions passées avec des fournisseurs et des prestataires informatiques, les administrations publiques bénéficient de meilleures conditions d'achat dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), limitant ainsi les coûts d'acquisition.

6 Budget et vue d'ensemble du plan de mise en œuvre de l'ANS (en milliers de francs)

6.1 Agenda ANS

MIN	Mesures	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.026	Réorientation du vote électronique	290	450	992	1617	1015	1350
1.060	Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités sur ch.ch	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1.068	Refonte de la plateforme de publication « Portail des feuilles officielles »		100	350	700	350	
1.071	Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse (initialisation)			300*			
1.082	Création, diffusion et livraison de services communaux sur les portails cantonaux et les sites Internet des communes			114*	454*	246*	246*
1.902	Financement initial d'une ou de plateforme(s) de distribution reconnue(s)				500	1000	1000
1.903	Développement de l'extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse				1000	1000	
	Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse (total)	1290	100	2756	5271	4611	3596
3.061	Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)		3100	4450	5600	2000	1000
1.070	Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »		250	850*	1650	450	
1.083	Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme reconnue			40*	260	60	
2.074	Développement de la plateforme EasyGov (développement des offres)				2500	4600	4600
3.904	AGOV (mesures de soutien)				1000	1000	1000
	Mettre en œuvre le guichet unique (total)		3350	5340	11 010	8110	6600
3.046	Projet de loi sur l'e-ID et projets pilotes	450	1300	1000			
3.077	Développement d'un permis de conduire numérique (mDL)				300	300	
3.081**	Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux en place			150*	220	170	
3.905	Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place)				280	330	500
	Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse (total)	450	1300	1150	800	800	500
4.016	Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)	530	1074	500	1825	3000	2200
4.024	Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées	480	1400	1496	1200	1100	1100
4.031	Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données	114	285	450	750	250	



4.044	Coordination de la gestion des données dans les cantons	41	393	591	446	456	466
4.064	Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)		300	400	600		
4.067	Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et les communes		107	500	275		
4.069	Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données		161	190*	220*		
4.076	Offre de formation dans le domaine de la gestion des données				120*	120*	120*
	Encourager une utilisation des données créant une plus-value (total)	1165	3720	4127	5436	4926	3886
5.901	Financement initial du nuage informatique (promotion)				2000	3000	5000
	Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique (total)				2000	3000	5000
	Contributions totales aux projets (prévisions de l'ANS pour les années 2024 à 2027)	1615	9920	13 373	24 517	21 447	19 582

6.2 Priorités en matière de prestations de l'ANS (en milliers de francs)

	Priorité en matière de prestations*	2024	2025	2026	2027	Total
1	Encourager la normalisation	250	250	250	250	1000
2	Encourager les projets innovants	200	200	200	200	800
3	Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	200	200	200	200	800
4	Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	150	150	150	150	600
5	Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	60	60	60	60	240
6	Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations	100	100	100	100	400
7	Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail	300	300	300	300	1200
8	Déclarations de conditions et conditions générales	50	50	50	50	200
	Total	1310	1310	1310	1310	5240

Remarque :

* couvert par le financement de base de l'ANS



** ce projet (MIN3.081) sera financé à partir de 2025 dans le cadre de la MIN3.905 Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place)